

ECHO *DE LA* CSA

AOUT 2025

JOURNAL BIMENSUEL

EDITION #004

LA CSA AU RENDEZ-VOUS DE LA 113EME CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL



SOMMAIRE

113 EME CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

CELEBRATION JOURNEE DE LA FEMME AFRICAINE

MISSION DE LA DELEGATION DE LA CSA EN TURQUIE

MYTHES ET REALITES DU SYNDICALISME

ACTUALITE SYNDICALE NATIONALE

TEMPS FORTS DE LA CSA

PRESENTATION DE L'ISP

COMITE DE REDACTION

- Directeur de la Rédaction : Elimane DIOUF
- Responsable de la Rédaction : Oumar BA
- Comité de lecture : Ibrahima GUEYE, Cheikh FALL, Amadou DIAOUNE, Alioune DIENG, Ngor NDIAYE, Abibatou SYLLA, Mbissine SECK DIAGNE, Dame DIOUF, Youssou SYLLA

CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La 113^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) s'est tenue du 2 au 13 juin 2025 au Palais des Nations et au siège du Bureau international du Travail (BIT) à Genève. Cette session a réuni environ 5000 participants issus de 187 États membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT), représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

La CSA a été représentée par une forte délégation composée du Secrétaire Général Confédéral M. Elimane DIOUF, de la Présidente du Mouvement National des Femmes Mme Abibatou SYLLA, du 3^{ème} Secrétaire Général Adjoint Papa Abdoulaye Kamara, du Secrétaire chargé du Développement Durable M. Oumar Amar TOURE, du Secrétaire chargé de l'Administration M. Ngor NDIAYE, et des Camarades issus des syndicats affiliés : Mme Penda NDIAYE, Mme Marie BOP et Mme Astou WANE.

Véritable parlement mondial du travail, la CIT a pour mandat d'élaborer les normes internationales du travail et d'orienter la politique générale de l'OIT. La délégation de la CSA a pris part aux travaux dans les différentes commissions. Le Camarade M. Elimane DIOUF, inscrit dans la commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, a intégré le groupe restreint de rédaction du rapport relatif à cette commission comme membre suppléant représentant les travailleurs.



Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour de cette 113^e Conférence Internationale du Travail :

Questions inscrites d'office

- A). Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général ;
- B). Projet de programme et de budget pour 2026-2027 ;
- C). Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations.

Questions inscrites à l'ordre du jour par la Conférence ou le Conseil d'administration

- D). Protection contre les dangers biologiques dans le milieu de travail (action normative, seconde discussion) ;
- E). Le travail décent dans l'économie des plateformes (action normative, première discussion) ;
- F). Discussion générale sur des approches innovantes pour lutter contre l'informalité et promouvoir des transitions vers la formalité afin d'encourager le travail décent ;
- G). Contribution tripartite de l'OIT au deuxième Sommet mondial pour le développement social en 2025.

1/ Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations

Conformément à l'article 7 de son Règlement, la Conférence a institué une commission pour examiner la quatrième question à l'ordre du jour, intitulée « Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations », et présenter un rapport à ce sujet. La commission était composée de 161 membres (145 membres gouvernementaux, 8 membres employeurs et 8 membres travailleurs). Elle comprenait également 8 membres gouvernementaux adjoints, 74 membres employeurs adjoints et 263 membres travailleurs adjoints. Aussi, 70 organisations non gouvernementales internationales étaient représentées par des observateurs. Sur les 24 cas individuels à son ordre du jour, la commission a examiné 22 cas, compte tenu du fait que les délégations de l'Afghanistan et du Nicaragua n'avaient pas été accréditées à la session de la Conférence.



2/ Protection contre les dangers biologiques dans le milieu de travail (action normative, seconde discussion)

La 113^e conférence internationale a permis d'adopter une convention (n°192) complétée par une recommandation (N°209) sur la protection contre les dangers biologiques dans le milieu de travail. La convention adoptée offre un cadre qui comprend des définitions et traite du champ d'application, de l'élaboration d'une politique nationale, des mesures de prévention et de protection, des services de santé au travail, de la déclaration et de l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, des prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, des mécanismes visant à faire respecter la législation, des obligations et responsabilités des employeurs ainsi que des droits et devoirs des travailleurs et de leurs représentants. La recommandation qui l'accompagne complète ces éléments en donnant des orientations pratiques qui doivent être mises en œuvre à l'échelle nationale et sur le lieu de travail. Le texte de convention adopté contient deux changements majeurs par rapport aux conclusions adoptées en 2024. Il s'agit de modifications d'ordre rédactionnel destinées à garantir la clarté et la cohérence et à offrir une définition plus claire du terme « dangers biologiques », qui soit conforme à la terminologie de l'OMS. Le concept d'« exposition » a été élargi pour inclure, outre le contact direct, la notion de proximité, ce qui constitue une amélioration importante en vue de remédier aux risques liés aux agents en suspension dans l'air.

3/Le travail décent dans l'économie des plateformes (action normative, première discussion)

Une première discussion a été entamée lors de la 113^{em} CIT sur le travail décent dans l'économie des plateformes. La Conférence internationale du Travail devrait adopter des normes sur le travail décent dans l'économie des plateformes lors de la deuxième discussion en 2026. Les normes devraient prendre la forme d'une convention complétée par une recommandation. En effet l'économie des plateformes a connu une croissance spectaculaire au cours de la décennie écoulée. Les travailleurs des plateformes, notamment les livreurs, les employés de maison et le personnel chargé de la saisie des données, sont souvent invisibles et exploités. Ils sont traités comme des ressources jetables en dépit de leurs contributions cruciales lors de la pandémie de COVID-19 et doivent faire face à de nombreuses difficultés, notamment l'absence de congés maladie, d'assurance contre les accidents et de protection sociale. Certains ont été blessés ou sont décédés au travail, tandis que d'autres subissent une discrimination salariale. Bon nombre de ces problèmes viennent du fait que ces travailleurs sont qualifiés à tort de « travailleurs indépendants », ce qui les prive des protections fondamentales auxquelles ils peuvent prétendre et de leur droit à la liberté syndicale et à la négociation collective.

4/Déroulement des travaux de la Commission chargée de la Discussion générale sur des approches innovantes pour remédier à l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent.

a) Mise en place du Présidium de la Commission
Monsieur Franck Madou DOGOH, Directeur général de l'Emploi de la Côte d'Ivoire a été élu président de la Commission avec à ses côtés deux vice-présidents, M. Farouk Hamed (Bangladesh)

CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL....SUITE

représentant les employeurs et M. Anthony Bah (Ghana), représentant les travailleurs. Après la mise en place du présidium, le plan de travail suivant a été adopté :

- Un débat général sur les trois points inscrits du 2 au 3 juin ;
- Les travaux du groupe de rédaction du 5 au 6 juin ;
- L'examen des amendements du 9 au 11 juin ;
- Adoption des projets de conclusion et de recommandation à la plénière du jeudi 12 juin 2025.

b) Mise en place du groupe de rédaction

Le groupe de rédaction était composé de 24 membres (8 titulaires par groupe tripartite), assistés d'autant de suppléants et d'experts. M. Baah Anthony YAW a été désigné président du groupe des travailleurs. Les discussions ont porté sur le rapport liminaire du Bureau International du Travail (BIT) et sur les priorités à dégager pour la mise en œuvre de la Recommandation 204.

c) Débat général sur les trois points

Dans cette Commission chargée de la discussion générale, il y avait trois points de discussions, sur lesquels les mandants devraient se prononcer :

c1. Depuis l'adoption de la recommandation n°204 en 2015, quels ont été les principaux facteurs d'informalité et les tendances observées quant aux niveaux et aux formes d'informalité ?

c2. Quelles évolutions majeures ont eu des répercussions sur les travailleurs et les unités économiques (comprenant les entreprises, les entrepreneurs et les ménages) de l'économie informelle sur les voies d'accès à la formalité, et qu'elles en ont été les conséquences sociales et économiques ? Quels sont les principaux obstacles à la transition vers la formalité et les possibilités à saisir pour l'accélérer ?

c3. Quelles politiques, réglementations et autres mesures efficaces et approches innovantes les mandants de l'OIT ont-ils mises en place, conformément aux normes internationales du travail et aux principes directeurs de l'OIT, pour remédier aux causes profondes de l'informalité, faciliter la transition vers la formalité et prévenir l'informalité ? Quels enseignements, tant en ce qui concerne les conditions préalables requises que les approches innovantes, les mandants de l'OIT et le Bureau devraient-ils prendre en considération pour remédier plus efficacement à l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité ?

c4. Quelles mesures les mandants et le Bureau devraient-ils prendre en priorité pour remédier à l'informalité et promouvoir la transition vers la formalité conformément à la recommandation n°204, ainsi que pour faire en sorte, par voie du dialogue social, que les politiques visant à prévenir l'informalité et à promouvoir la transition vers la formalité soient efficacement coordonnées et intégrées ? Comment assurer un financement suffisant et durable des politiques et des interventions visant à aménager des voies d'accès inclusives et productives à l'économie formelle et au travail décent ? De quelle façon l'OIT peut-il renforcer son rôle et intensifier sa coopération au sein du système multilatéral pour améliorer la cohérence des politiques menées et favoriser des synergies propres à accélérer la transition vers la formalité ? Ces points ont été débattus par les mandants.

A). Débats généraux sur les trois points du 2 au 3 juin 2024

Au cours des deux premiers jours de la conférence, les trois points ont été débattus par les mandants. Les représentants qui le souhaitaient ont pris la parole pour exprimer le point de vue de leur pays ou de leur organisme sur les trois points de discussion.

Ils ont notamment évoqué, la situation de l'informalité dans les entités qu'ils représentent, les politiques et stratégies mises en œuvre, les progrès réalisés et les défis restent à relever depuis l'adoption de la recommandation 204 en 2015.

B). Examen des amendements du 9 au 11 juin

Les amendements proposés dans le projet de conclusion ont été examinés en plénière de la commission du 9 au 11 juin 2025. Au total, 78 amendements ont été examinés, dont plus d'une vingtaine retirée. Ainsi, les projets de Conclusions et de Résolutions de la commission qui devaient être soumis à la Conférence, le jeudi 12 juin, ont été adoptés.

C). Adoption des projets de Conclusions et de Recommandations à la plénière du jeudi 12 juin 2025.

D). Autres réunions

En Marge de la Conférence Internationale, la délégation sénégalaise a été reçue par le Ministre du Travail M. Abass FALL qui s'est félicité de son implication et de sa contribution tout au long de la Conférence.

En outre, la CSI Afrique a tenu une réunion avec ses affiliés en marge de la Conférence Internationale. Les questions abordées ont notamment portées sur les difficultés d'obtention de visa pour assister à la Conférence, les difficultés des syndicats au Mali , au Burkina FASO et au Niger, et les difficultés des travailleurs africains en Arabie saoudite.

Conclusion

A l'issue de cette 113e CIT, une (01) Convention, une (01) Recommandation, un (01) Instrument et neuf (09) Résolutions ont été adoptés. Il s'agit :

- De la Convention n° 192 sur la prévention et la protection contre les dangers biologiques dans le milieu de travail ;
- De la Recommandation n° 209 sur la prévention et la protection contre les dangers biologiques dans le milieu de travail ;
- Des Instruments relatifs à l'Amendement au code de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée ;
- De la Résolution I concernant les mesures recommandées par le conseil d'administration au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT au sujet du Myanmar ;
- De la Résolution II concernant le statut de la Palestine à l'OIT et les droits de participation de la Palestine aux réunions de l'OIT ;
- De la Résolution III concernant le deuxième Sommet mondial pour le développement social (2025) ;
- De la Résolution IV relative à la discussion générale concernant les moyens de remédier à l'informalité et de promouvoir la transition vers la formalité en faveur du travail décent ;
- De la Résolution V concernant l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence d'une question intitulée " Le travail décent dans l'économie des plateformes " ;
- De la Résolution VI concernant l'adoption du programme et budget pour 2026-2027 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres ;
- De la Résolution VII concernant le barème des contributions au budget pour 2026 et 2027 ;
- De la Résolution VIII concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024 ;
- De la Résolution IX concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).

RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN



Le Secrétaire Général Confédéral de la CSA, M. Elimane DIOUF, a pris part à la manifestation de soutien au peuple palestinien organisé en marge de la Conférence Internationale du travail à Genève par le syndicat turc des travailleurs des municipalités HIZMET-IS.

Cette manifestation a été l'occasion de dénoncer l'horreur face au génocide en cours à Gaza et d'exprimer un soutien total au peuple palestinien qui subit un déferlement de violence sans précédent de la machine de guerre de l'Etat israélien. Après un an de guerre, le bilan montre sans ambiguïté que l'objectif réel de l'Etat d'Israël est bel et bien d'éradiquer le peuple palestinien et pas seulement le Hamas, avec une cruauté et une barbarie rarement vues.

Face à cette politique de violation systématique des droits, de colonisation, d'actes de torture et de ségrégation, les manifestants ont appelé à :

- intensifier la protestation contre la politique agressive du gouvernement d'Israël ;
- s'engager dans des actions de solidarité, en concertation régulière avec les organisations syndicales palestiniennes ;
- appliquer des actions de boycott, de désinvestissement et de sanctions économiques tant que l'Etat d'Israël ne respectera pas le droit international ;
- soutenir les initiatives internationales pour rompre le blocus de Gaza ;
- dénoncer au grand jour les tentatives du gouvernement d'Israël d'étouffer par tous les moyens la voix du peuple palestinien ;
- soutenir la volonté du peuple palestinien de construire un Etat
- exiger des gouvernements et des instances internationales de reconnaître le droit légitime du peuple palestinien.

FORUM SOCIAL OUEST AFRICAIN

Le Forum Social Sénégalais, sous le leadership de son Président M. Mignane DIOUF, a organisé à Dakar le Forum Social Ouest Africain du 26 au 28 juin 2025. Ce forum international a vu la participation de militants sociaux et d'organisations de plusieurs pays. Les échanges ont essentiellement portés sur la gouvernance des ressources naturelles, notamment les ressources en eau, les ressources halieutiques et le foncier.

A travers le Syndicat Autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES), la CSA a été représentée par les Camarades Ndeye Maimouna SANE (Hydraulicienne à l'OLAC) et Ibrahima BA (Hydrométéorologue à l'OLAC) qui ont été panelistes sur le thème de "la gouvernance de l'eau en Afrique, les contrats d'affermage enjeux et défis ; quelle leçon tirée des exemples du Sénégal en contrat avec SUEZ depuis 5 ans. La préservation des ressources en eau de la falémé et du lac de guiers".



RANDONNEE PEDESTRE CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT AU TRAVAIL



Le dimanche 13 juillet 2025, le mouvement syndical national s'est fortement mobilisé avec l'appui du Bureau International du Travail, pour une randonnée pédestre de sensibilisation contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail et pour l'égalité de rémunération et de carrière entre les hommes et les femmes. Cette randonnée est partie du Rond Point Stèle Mermoz à l'esplanade de la place du souvenir Africain. Avec la participation remarquable des femmes, des jeunes et des handicapés, la randonnée a notamment servi de tribune de plaidoirie auprès des autorités sénégalaise pour la ratification de la Convention 190 de l'OIT concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. La CSA a aussi pris part à cet événement avec une forte mobilisation de son mouvement national des femmes, sous l'impulsion de sa Présidente, notre Camarade Abibatou SYLLA.

MANIFESTATION CONTRE LE GENOCIDE A GAZA



La Présidente du Mouvement National des Femmes, Mme Abibatou SYLLA, a représenté la CSA à la marche de soutien du peuple palestinien contre le génocide à Gaza, tenu le dimanche 25 août à Dakar sur l'avenue Bourguiba. Cette marche a vu la participation de plusieurs acteurs politiques et de la société civile. Ils ont tous unanimement condamné, avec la dernière énergie, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par Israël contre le peuple palestinien, surtout à Gaza où les bombardements meurtriers et la famine sont le lot quotidien de la population. Ils ont en outre dénoncé, avec indignation, le sort d'une barbarie abjecte fait actuellement au peuple de Palestine par les forces sionistes israéliennes, appuyées par les puissances impérialistes occidentales. Cette armée use des moyens les plus cruels et inhumains, foulant aux pieds les normes élémentaires du droit international, avec des bombardements massifs sur les villes et quartiers de Gaza, semant ainsi la terreur, la famine et la mort parmi toutes les couches de la population sans distinction d'âge.

Pour rappel la CSA avait adopté, en son 4ème Congrès ordinaire du 28 septembre 2024, une motion de soutien au peuple palestinien. Cette motion dénonçait sans détour les massacres de grande ampleur, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ainsi que les crimes de génocide du peuple palestinien par l'armée sioniste d'Israël avec le soutien multiforme et inconditionnel des puissances occidentales.

GUERRE IRAN/ISRAËL : LA CSA PREND POSITION

La guerre entre l'Israël et l'Iran ou guerre des 12 jours a été déclenchée dans la nuit du 12 au 13 juin 2025 par une série de bombardements de l'armée israélienne sur le territoire iranien occasionnant la destruction d'importantes infrastructures et la mort de plusieurs officiers iraniens, des dirigeants du Corps des gardiens de la révolution islamique, des scientifiques nucléaires de haut niveau et plus de 200 civils. La République Islamique Iranienne a quant à elle répliqué par des tirs de missiles et de drones dans le territoire israélien occasionnant la destruction de sites militaires et des dizaines de morts civils et militaires. Les hostilités se sont ensuite poursuivies entre les deux belligérants jusqu'à la signature d'un cessez-le-feu à la date du 25 juin 2025, précédé par une intervention américaine à travers des bombardements ciblés sur les sites nucléaires iraniens dans la nuit du 21 au 22 juin 2025, suivis de la riposte iranienne avec des frappes de missiles sur les bases militaires américaines en Irak et au Qatar.

La CSA a quant à elle pris position avant la fin de la guerre, à travers un communiqué à la date du 20 juin 2025, pour dénoncer vigoureusement l'agression israélienne sur l'Iran et le génocide en cours à Gaza. Elle a aussi exhorté toutes les forces de progrès et de paix dans le mouvement syndical, de par le monde, mais aussi les gouvernements, notamment ceux d'Afrique, à agir au plus vite pour le retour à la paix.



Depuis le 13 juin 2025, avec l'accord et le soutien multiforme des Etats Unis en particulier, l'Etat sioniste, expansionniste, raciste et génocidaire d'Israël, a déclenché une attaque militaire de grande envergure contre la République Islamique d'IRAN. Le prétexte annoncé est que le programme nucléaire iranien serait « une menace existentielle » pour ISRAËL. Aussi, toutes les puissances impérialistes occidentales, les USA en tête sont-elles présentement, dans la mobilisation de leurs forces armées pour une intervention d'appui à ISRAËL, en vue d'écraser l'IRAN et le mettre sous tutelle occidentale. Ce, pour des raisons géopolitiques et géostratégiques évidentes.

La CSA, soucieuse de la préservation de la Paix mondiale, dans un contexte de relations internationales complexes et très tendues, condamne avec la plus grande fermeté l'intervention militaire Israélienne contre l'IRAN et le génocide planifié en cours à Gaza. Elle dénonce vigoureusement le soutien multiforme et les velléités d'intervention des USA et d'autres puissances occidentales dans ce conflit. En effet, pour la CSA, toute aggravation de ce conflit est de nature à conduire à l'embrasement de toute la région du Moyen Orient, plus grave, possiblement, à une guerre mondiale. IL s'y ajoute qu'une telle évolution du conflit produira fatalement une profonde crise économique de portée mondiale, avec entre autres : la hausse des prix du pétrole et du gaz, des perturbations majeures du commerce mondial etc. les pays économiquement faibles comme le nôtre et les travailleurs en particulier en seront les premières victimes innocentes.

C'est pourquoi, la CSA appelle à la désescalade, au cessez-le-feu et à la reprise immédiate des négociations avec l'IRAN sur la cause de la guerre.

La CSA exhorte toutes les forces de progrès et de paix dans le mouvement syndical, de par le monde, mais aussi les gouvernements notamment ceux d'Afrique, à agir vite pour le retour à la paix dans cette région jouissant d'une position géostratégique exceptionnelle pour le monde entier. A cet égard, la CSA exhorte le mouvement syndical Sénégalais, en particulier la Coalition des forces syndicales à faire entendre sa voix sur les enjeux catastrophiques liés à ces conflits. Agissons tous avant qu'il ne soit trop tard !

Mobilisons-nous tous contre la guerre Israélo- Iranienne et les autres guerres partout ailleurs, pour la paix, la stabilité, la justice et la solidarité dans le monde !

Fait à Dakar, le 20 juin 2025
Le Secrétariat Exécutif Permanent

CONCERTATION SUR LA GESTION DES RETRAITES AU SENEGAL

La troisième concertation tripartite sur la gestion des retraites au Sénégal s'est tenue le mardi 22 juillet 2025, dans la salle de conférence du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions, sous la présidence de Monsieur le Ministre Abass FALL.

L'objectif principal de cette rencontre était de définir une nouvelle feuille de route pour la mise en œuvre de solutions consensuelles et viables en vue d'améliorer la gestion des retraites et de garantir une protection sociale adéquate aux personnes âgées.

Ont pris part à la rencontre : les représentants de l'Administration publique, le Haut Conseil du Dialogue social, les centrales syndicales et autres organisations de travailleurs, les organisations d'employeurs, les Institutions de Prévoyance sociale et les associations de retraités.

Les discussions des travaux de groupes ont porté sur des thèmes essentiels tels que la revalorisation des pensions, la viabilité financière des régimes, la prise en charge médicale des retraités, ainsi que la gouvernance, la transparence des institutions et l'amélioration des prestations offertes aux bénéficiaires, etc.

1. Relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans : Sur cette question, Il a été recommandé de mener, au préalable, des études actuarielles pour en évaluer la faisabilité.

2. Date de dépôt et de prise en charge de la retraite : Certains participants ont critiqué la pratique de l'IPRES consistant à liquider la pension uniquement après dépôt d'une demande complète et à fixer le point de départ du paiement à la date de dépôt du dossier. Il a cependant été précisé que les assurés ont la possibilité d'ouvrir un compte CIP afin de percevoir provisoirement leur pension en attendant de compléter leur dossier.

3. Nombre d'enfants à prendre en charge dans le cadre de l'allocation de réversion : certains intervenants ont suggéré de revoir à la hausse le nombre d'enfants pris en compte dans le cadre de l'allocation de réversion, afin d'adapter les dispositions en vigueur aux réalités socio-démographiques nationales. A ce sujet, l'IPRES s'est dite ouverte au débat.

4. Gestion du régime des travailleurs indépendants : le régime des travailleurs indépendants est l'une des réformes majeures prévues par le projet de nouveau Code de la Sécurité Sociale. Ce dernier rend obligatoire l'affiliation des travailleurs indépendants à un régime de retraite dont la gestion sera assurée par l'IPRES.

5. Gouvernance des Institutions de Prévoyance Sociale (IPS) : il a été souligné que le non-renouvellement des instances délibérantes constitue une problématique majeure qu'il convient de traiter en priorité. Cette situation, selon eux, porte atteinte à la crédibilité, voire à la légalité, des décisions prises au sein de ces organes de gouvernance.

6. La situation des décisionnaires et des professeurs et maîtres contractuels : En ce qui concerne les professeurs et maîtres contractuels, les échanges ont révélé des difficultés liées à la reconstitution de leurs carrières. Pour y remédier, il a été recommandé de transmettre à l'IPRES une liste nominative détaillée, afin de permettre une déclaration précise et conforme des périodes d'activité.

Les échanges ont permis de dégager un consensus sur une feuille de route à finaliser, détaillant les grandes orientations et le calendrier de mise en œuvre des réformes. Ces efforts traduisent une volonté partagée d'instaurer un système de retraite plus équitable, durable et inclusif.

ACCORD ENTRE L'ETAT ET LES TRAVAILLEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



L'intersyndicale des travailleurs des collectivités territoriales a signé ce jeudi 10 juillet 2025 un protocole d'accord avec l'Etat du Sénégal qui octroie une revalorisation salariale intégrale des 1155 agents fonctionnaires alignés sur la grille de la Fonction publique. Cet accord met un terme à trois années de tensions sociales, marquées par des grèves récurrentes, des sit-in et une paralysie partielle des services municipaux à travers le pays. À l'origine de cette mobilisation, les agents territoriaux réclamaient une revalorisation salariale, une meilleure reconnaissance de leur statut, et des conditions de travail décentes, dans un contexte de forte précarité. Le protocole d'accord ainsi signé entre les deux parties s'articule autour des points suivants :

- **Revalorisation salariale accordée aux 1155 agents fonctionnaires de collectivités territoriales** : Ces agents bénéficient du même traitement que leurs homologues de la Fonction publique d'Etat. Les montants varient de 80.000FCFA à 300.000FCFA, selon la hiérarchie et le grade de l'agent.
- **Allocation d'une indemnité de 80.000FCFA en guise de "mesure transitoire" aux 6458 agents certifiés** : Le paiement de cette indemnité sera échelonné sur 03 années, comme suit :
 - 60.000FCFA en 2025
 - Plus 10.000FCFA en 2026, pour porter le montant à 70.000FCFA
 - Plus 10.000FCFA en 2027, pour porter le montant à 80.000FCFA
- **Audit physique des agents de toutes les collectivités territoriales du Sénégal** : Le Centre National de la Fonction Publique Locale et de la Formation (CNFPLF) est chargé de la mise en oeuvre de l'audit avant fin 2025. Tout agent remplissant les critères d'intégration de la Fonction Publique Locale à l'issue de l'audit sera considéré comme tel et par conséquent bénéficiera du traitement y afférant.
- **Mise en place d'un fonds d'appui pour accompagner les collectivités territoriales lourdement impactées** : Pour bénéficier de ce fonds, les collectivités territoriales concernées signent une convention avec le Ministère de tutelle, dont l'objet porte sur un engagement à se conformer à certains principes de gestion dont le gel du recrutement sur la période du parachèvement de la Fonction Publique Locale.
- **Valorisation du point indiciaire** : Le point indiciaire passe de 51,43% à 56,43% pour une harmonisation au même titre que les agents de l'Etat.
- **Situation du personnel de santé des collectivités territoriales** : Le Ministère en charge des collectivités territoriales propose à l'intersyndicale, qui l'accepte, que cette question soit évoquée dans le cadre des rencontres prévues avec le Ministère de la santé. L'extension du paiement des indemnités aux agents des collectivités territoriales officiant dans les structures sanitaires au même titre que les agents de santé de l'Etat.
- **Partenariat** : Le Ministère en charge des collectivités territoriales s'est engagé à associer l'intersyndicale dans les différentes activités et rencontre d'échanges sur les pôles territoires et sur la réforme de la décentralisation en cours. L'intersyndicale signataire de la Convention tripartite avec la DCT et le CNFPLF s'est aussi engagé à accompagner le Gouvernement dans les initiatives de développement territorial en général, et plus spécifiquement, dans le parachèvement et l'attractivité de la Fonction publique locale.
- **Entrée en Vigueur** : La date de mise en oeuvre des points du présent protocole d'accord est arrêtée au 1er mai 2025.

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU SUPERIEUR

Dans un communiqué daté du 21 juillet 2025, le Ministère de l'enseignement supérieur a annoncé le recrutement exceptionnel de 500 enseignants-chercheurs et chercheurs dans les universités. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une réforme profonde du secteur amorcée avec le lancement récent de l'Agenda national de transformation de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le Ministre, ce recrutement répond aux besoins urgents du renforcement du taux d'encadrement et cible des filières prioritaires alignées à la vision Sénégal 2050. Toutes les disciplines sont concernées, cependant les « filières orphelines » comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité, le nucléaire civil ou encore le spatial, sont particulièrement ciblées. Cette mesure salubre de l'Etat marque un pas de plus dans la matérialisation des engagements du pacte de stabilité sociale, notamment le recrutement des vacataires de l'enseignement supérieur. Actuellement ces vacataires titulaires de doctorats représentent plus de 50% des enseignants des universités du pays. Ils effectuent l'essentiel des prestations dans nos universités allant de l'enseignement, à la surveillance et à la correction des copies des examens, ainsi qu'à la participation à l'encadrement des mémoires et thèses des étudiants. Malheureusement force est de constater que ces enseignants vacataires subissent depuis bien des années des injustices notables telles que : la non reconnaissance de leur statut d'enseignant vacataire, la surcharge de travail, le faible niveau de rémunération, les retards de paiements, le non recrutement dans la fonction publique, l'absence de plan de carrière et de protection sociale. Cette première vague de recrutement reste néanmoins insuffisante pour combler le déficit actuel. En 2025, le pays compte 286169 étudiants dans les établissements publics et privés, pour seulement 2495 enseignants-chercheurs. Les besoins réels sont au minimum à 1 500 postes à pourvoir et pourraient être gonflés avec les départs en retraite. Pour la CSA, Il devient ainsi urgent d'améliorer le ratio enseignant-étudiant qui est un levier essentiel pour la qualité de la formation, la réussite des étudiants et la compétitivité académique.

NOTE DE SERVICE POLEMIQUE AU GRAND THEATRE NATIONAL



Ce lundi 14 juillet 2025 la Direction Générale du Grand Théâtre a sorti une note de service interdisant au personnel féminin le port du greffage et de la pratique de la dépigmentation au sein de l'administration. Cette note de service polémique, perçue comme une restriction des libertés individuelles et une discrimination à l'égard des femmes, n'a pas manqué de susciter une vague d'indignation au niveau national comme international. La Direction générale a finalement retiré la note, non sans préciser à travers un communiqué, qu'elle visait avant tout à « encourager une appropriation par le personnel des valeurs fondamentales de l'établissement au regard de ses missions », et à travers cette démarche, proposer un cadre cohérent et respectueux de sa vision institutionnelle, en accord avec les valeurs « d'exemplarité, de rigueur et de fierté culturelle » qu'elle souhaite promouvoir.

MOUVEMENT D'HUMEUR DES GREFFIERS



Le secteur de la justice est secoué depuis le mercredi 18 juin 2025 par une grève des greffiers regroupés autour du Syndicat des Travailleurs de la Justice (SYTJUST) et de l'Union Nationale des Travailleurs de la Justice (UNTJ). Ils réclament notamment le respect sans condition des accords de 2018 portant sur l'alignement des greffiers de la hiérarchie B2 à la hiérarchie A2, ainsi que le reclassement des agents des hiérarchies B et C ayant atteint une certaine ancienneté dans la hiérarchie B2. Les syndicats dénoncent également une rupture d'égalité dans la gestion des ressources humaines de l'État. Le Ministère de la fonction publique a proposé aux agents concernés de suivre une formation avant tout reclassement, ce que les syndicats ont catégoriquement refusés en arguant que plusieurs corps de la fonction publique ont bénéficié de reclassements sans formation supplémentaire, ce qui conforte la légitimité des revendications des travailleurs de la justice. Tout en maintenant la pression par la poursuite de la grève, l'Entente SYTJUST-UNTJ affirme rester ouverte au dialogue et se dit déterminée à trouver des solutions concrètes et durables pour améliorer le climat social dans la justice sénégalaise.

Pour sa part, la Coalition des Centrales Syndicales a reçu ce mardi 22 juillet 2025 une délégation de l'Entente SYTJUST-UNTJ. Voir ci-dessous la déclaration de soutien à l'issue de cette rencontre.

DECLARATION DE LA COALITION DES CENTRALES SYNDICALES

Réunie ce mardi 22 juillet 2025 à Dakar, la Coalition des Centrales Syndicales a reçu et entendu les représentants de l'Entente SYTJUST-UNTJ. À l'issue de ces échanges, elle tient à exprimer sa vive préoccupation face à la situation préoccupante qui prévaut dans le service public de la Justice.

La Coalition réaffirme sa solidarité indéfectible envers les travailleurs de la Justice engagés dans un combat légitime pour la reconnaissance de leurs droits et la sauvegarde de leur dignité professionnelle.

Les centrales syndicales, signataires du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence durable et inclusive, tiennent à rappeler que ce pacte ne constitue ni une suspension ni une renonciation au droit de grève pour les syndicats qui leur sont affiliés. Ce droit, garanti par la Constitution, demeure pleinement en vigueur.

En conséquence, la Coalition appelle le Gouvernement à respecter strictement l'exercice du droit fondamental de grève et à s'abstenir de tout acte susceptible de l'entraver ou de porter atteinte à la liberté syndicale.

Enfin, la Coalition exhorte les autorités à ouvrir sans délai des négociations de haut niveau avec les syndicats du secteur de la Justice, en vue d'apporter des réponses concrètes aux doléances exprimées et de trouver une issue durable à la crise actuelle.

Dakar, le 23 juillet 2025
Pour la Coalition des
Centrales Syndicales

Ce mardi 29 juillet 2025, la coalition des centrales syndicales a reçu pour la deuxième fois l'Entente SYTJUST-UNTJ pour des échanges approfondis autour du mémoire de proposition autour du mémoire de propositions élaboré par l'Entente, dans lequel celle-ci formule des propositions concrètes et des pistes crédibles de sortie de crise. À l'issue de ces échanges, la coalition a réaffirmé son soutien indéfectible à l'Entente SYTJUST-UNTJ avant d'inviter solennellement le Ministre de la Fonction Publique et le Ministre de la Justice à prendre des initiatives urgentes de dialogue, fondées sur des échanges constructifs de propositions, en vue d'une sortie de crise durable et apaisée.

Finalement, à la suite de discussions fructueuses avec les deux Ministères concernés, l'Entente SYTJUST-UNTJ a suspendu le mot d'ordre de grève ce mercredi 06 août afin de donner une chance aux négociations d'aboutir à de meilleures termes.

COMMUNIQUÉ

Suspension du mot d'ordre de grève de l'Entente SYTJUST – UNTJ

L'Entente SYTJUST – UNTJ informe l'opinion publique qu'elle a décidé, ce mercredi 6 août 2025, de suspendre le mot d'ordre de grève décrété depuis le 18 juin 2025, afin de donner une chance réelle aux négociations entamées avec le gouvernement.

Cette décision fait suite aux discussions constructives tenues avec Monsieur le Ministre de la Fonction publique, les vendredi 1er et mardi 5 août 2025. Ces échanges, empreints d'une dynamique d'apaisement, ont déjà permis une pause les lundi 4 et mardi 5 août 2025, facilitant temporairement l'accès des justiciables et des usagers au service public de la Justice.

Après avoir pris connaissance du contenu de ces discussions, les travailleurs de la Justice, dans un esprit de responsabilité et d'ouverture, ont exprimé leur volonté d'apaiser la situation, conscients du désarroi profond des populations privées de Justice durant quarante-cinq (45) jours. Cette écoute solidaire des souffrances de leurs concitoyens a été déterminante dans la décision de suspendre le mot d'ordre de grève à la première occasion favorable.

L'Entente SYTJUST – UNTJ saisit cette occasion pour interpeller l'opinion publique sur les multiples injustices subies par les femmes et les hommes qui, au quotidien, portent à bout de bras le service public de la Justice au service du peuple sénégalais. Ces agents dévoués, piliers essentiels de notre système judiciaire, méritent d'être placés au cœur des réformes engagées au Ministère de la Justice.

Une telle reconnaissance et une prise en charge sérieuse de leurs préoccupations légitimes sont indispensables pour préserver durablement le service public de la Justice des perturbations liées aux grèves cycliques. Dès lors, il appartient désormais au gouvernement de prendre ses responsabilités, en respectant l'ensemble des engagements souscrits avec les syndicats membres de l'Entente SYTJUST – UNTJ et en répondant de manière concrète aux revendications légitimes des travailleurs de la Justice.

Dakar, le 6 août 2025
Pour l'Entente SYTJUST – UNTJ



VISITE DELEGATION CSA EN TURQUIE



Du 23 au 30 juin 2025 une délégation de la CSA s'est rendue en Turquie, à Ankara, sur invitation du syndicat de l'Energie ENERJI BIR-SEN, de la Confédération syndicale MERMUR-SEN. L'objectif principal de la mission était de renforcer la dynamique de coopération entre la CSA et MERMUR-SEN à travers l'établissement d'accords de coopération entre syndicats affiliés, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, de l'agriculture et du transport.

La délégation de la CSA était composée du Secrétaire Général du Syndicat Unique et Démocratique des Travailleurs de l'Energie (SUDETEN), le Camarade Ali Hassane BA (SENELEC) ; du Secrétaire Général du Syndicat Unique des Travailleurs de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (SUT-CSS), le Camarade Moussa BA ; du Secrétaire Général du Syndicat Démocratique des Techniciens du Sénégal (SDTS), le Camarade Abdou Karim CISSE ; du Secrétaire Général du Syndicat Autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES), le Camarade Oumar BA ; de la Camarade Mbissine SECK DIAGNE du Syndicat des Travailleurs de l'Aviation Civile (SYTAC) ; et du Camarade Abdoulaye NDOYE du Syndicat des Travailleurs des Industries de la Cimenterie (SYNTIC).

La visite a été marquée par des entretiens, des visites de sites et des signatures de protocoles d'accord de coopération.

1) Visites et rencontres au siège de Memur-SEN

• *Entretien avec le Président de Memur-SEN Ali YALCIN*

Le Président Ali YALCIN a reçu la délégation dans son bureau. Il s'est notamment félicité de la qualité de la coopération entre la CSA et Memur-SEN. Il a en outre exprimé sa volonté de renforcer la coopération entre nos deux confédérations avant de souhaiter une bonne suite de mission à la délégation.

• *Entretien avec le Syndicat de l'Energie ENERJI BIR-SEN, Memur-SEN*

La délégation a échangé avec le Président de ENERJI BIR-SEN, M. Haci Bayram Tonbul, des modèles de partenariat public-privé, des processus de production hydroélectrique et thermique, qui sont au cœur des politiques énergétiques de la Turquie et du Sénégal, et de l'impact de la participation syndicale sur les politiques sectorielles. Un accord de coopération a été signé entre le SUDETEN et ENERJI BIR-SEN.

• *Entretien avec le Syndicat de l'agriculture TOÇ BIR-SEN*

La délégation a échangé avec le Président M. Hüseyin ÖZTÜRK du syndicat de l'agriculture TOÇ BIR-SEN de Memur-SEN. Les discussions ont essentiellement porté sur des partages d'information et d'expériences dans le secteur agricole et de la représentation syndicale des travailleurs agricoles. Un accord de coopération a été signé entre le SDTS et TOÇ BIR-SEN.

• *Entretien avec le Syndicat du BTP BAYINDIR, MEMUR-SEN*

La délégation a été reçue par le Secrétaire Général du syndicat turc de l'environnement et de la construction M. Fikret ONHAN. Les échanges ont essentiellement porté sur la situation de l'industrie du ciment ainsi que des travailleurs du secteur. Un accord de partenariat a été signé entre le SYNTIC et BAYINDIR.

2) Visite siège du syndicat des industries du ciment ÇİMSE-IS

La délégation de la CSA a été reçue au siège de ÇİMSE-IS par le Président M. Zekeriye NALZIM. Les échanges ont porté sur les informations, les activités syndicales, la situation actuelle du secteur de la cimenterie, les stratégies de syndicalisation, le syndicalisme social et les systèmes en place.

3) Visite siège du syndicat des industries du sucre SEKER-IS

La délégation de la CSA a été reçue au siège de SEKER-IS par le Président M. Isa GÖK. Les échanges ont porté sur la présentation du secteur du sucre au Sénégal et en Turquie, la représentativité syndicale, et les axes de coopération entre le syndicat SEKER-IS et le syndicat de la compagnie sucrière sénégalaise SUT-CSS. Un accord de coopération a été signé entre les deux syndicats. Le Président de SEKER-IS a exprimé son intérêt de visiter le Sénégal et particulièrement la CSS à Richard Toll en compagnie du SUT-CSS pour renforcer la coopération et s'inspirer du modèle sénégalais.

4) Visite siège du syndicat des travailleurs municipaux HISMET-IS affilié à HAKIS

La délégation de la CSA s'est rendue au siège de Hizmet-IS, qui est déjà en coopération avec le syndicat autonome des travailleurs des eaux du Sénégal (SATES). Les échanges ont porté sur la redynamisation de la coopération entre le SATES et Hizmet-IS.

Les visites se sont ensuite poursuivies dans des sites de production à Ankara, avec notamment la visite d'une usine de production de sucre, suivie de celle d'un barrage hydroélectrique et sa centrale hydroélectrique d'une capacité de 160MW. Le programme de visites s'est achevé à la commune de BEYPAZAR, à Ankara, où la délégation a été reçue par le Maire de la ville. Les échanges ont porté sur la présentation de la ville et le dynamisme de l'économie de la ville, notamment porté par le tourisme, l'agriculture et l'industrie.

La visite a notamment permis de consolider la coopération qui lie la CSA et Memur-SEN. Cette coopération s'étend désormais au niveau des syndicats de base affiliés dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, et de l'industrie du ciment et du sucre.



CONFERENCE REGIONALE DE L'URIF CGT

Le Secrétaire Adjoint de la CSA, M. Ibrahima GUEYE, a représenté la CSA à la 19ème conférence régionale de l'Union Régionale des Iles de France (URIF), de la Confédération Générale des Travailleurs (CGT), qui s'est tenue du 18 au 20 juin 2025 à Paris sous le thème : "Mobilisés pour une région humaine, solidaire et environnementale!". En sa qualité de panéliste, M. Gueye a fait une excellente intervention à l'attention du public. Il a notamment abordé divers points portant sur la cohésion sociale, le droit des travailleurs, la lutte contre la discrimination, le racisme, la xénophobie, le fléaux de l'immigration clandestine, etc. Sur ce dernier point, il n'a pas manqué de rendre hommage à la CGT pour l'assistance permanente, l'écoute et le soutien apporté aux migrants et travailleurs immigrés, sur ce il a souligné la régularisation de centaines de sans-papiers qui atteste de l'engagement solidaire envers les travailleurs. Pour terminer il s'est félicité du succès de ce grand rendez-vous d'échange avant d'appeler au renforcement de l'engagement syndical et à la promotion de la justice sociale.



HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL



Le Haut conseil du dialogue social (HCDS) a procédé, ce jeudi 7 août, à l'installation officielle de ses mandants. Au total, 60 nouveaux membres issus de différents secteurs socioprofessionnels ont porté, l'écharpe de l'institution tripartite. Parmi les nouveaux membres la CSA compte deux représentants dont un titulaire et un représentant, à savoir respectivement son Secrétaire Général Adjoint Mr. Ibrahima GUEYE et son Secrétaire chargé du transport Mr. Mbaye DIAW. Cette représentation de la CSA renforce la voix des travailleurs dans les instances de concertation nationale. Nous adressons au passage nos vives félicitations à nos deux Camarades qui se sont toujours distingués par leur sens du devoir, leur abnégation et leur engagement constant au service des travailleurs.

Pour rappel, le Haut Conseil du Dialogue Social a été créé en 2014 en remplacement du Comité National du Dialogue Social. Il est composé de trente (30) membres titulaires et de trente (30) membres suppléants, dont un tiers représentant le Gouvernement, un tiers le patronat et un tiers les organisations syndicales de travailleurs, tous nommés par décret pour une durée de trois (03) ans. Le choix des membres est du ressort de leurs organisations ou structures respectives.

Le Président est assisté dans ses fonctions par un Secrétaire exécutif, tous deux nommés par décret. Il est suppléé dans ses tâches par un Vice-Président « Employeurs », un Vice-président « Travailleurs » et un Vice-président « Gouvernement ».

Le HCDS a pour missions de :

- Procéder à des facilitations et à des médiations sociales entre les acteurs sociaux.
- Appuyer et former les acteurs en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits sociaux.
- Mettre en place des mécanismes adaptés de Dialogue Social à l'échelle nationale et sectorielle, notamment au niveau des branches et des entreprises
- Mener ou faire mener toute étude utile sur la situation et les perspectives du Dialogue Social
- Etablir le rapport annuel sur l'état du Dialogue Social et le soumettre au Président de la République
- Assurer le Secrétariat exécutif du Comité technique du Pacte national de Stabilité sociale et d'Emergence économique, animer le pacte et la coordination de son dispositif global de suivi et d'évaluation

L'Assemblée plénière du Haut Conseil du Dialogue social se réunit au moins une fois par trimestre en session ordinaire. Elle peut se réunir en session extraordinaire sur :

- convocation du Président du Haut Conseil du Dialogue social ;
- demande écrite de l'un des groupes exprimée par son Vice-président ;
- sur demande du Ministre chargé du Travail.

Elle délibère notamment sur :

- le projet de règlement intérieur ;
- la création de commissions spécialisées ;
- le budget ;
- le plan stratégique élaboré par le Bureau ;
- le programme d'activités annuel tiré du plan stratégique ;
- les différends dont elle a pris connaissance en émettant des recommandations.

CONFERENCE DE PRESSE ET SIT-IN DES ACTEURS CULTURELS DE GUEDEIWAYE



Ce mercredi 20 août 2025, le Syndicat National des Travailleurs de la Culture (SNTC), affilié à la Confédération Syndicale Autonome (CSA), ainsi que les Acteurs Culturels Engagés de Guédiawaye ont tenu au siège de la CSA une conférence de presse pour dénoncer l'absence de politique culturelle de la Mairie de Guédiawaye. Ils ont par ailleurs déploré l'absence de vision, d'infrastructures et de subventions. Ils ont notamment exigé l'instauration d'une politique culturelle locale digne de ce nom, à travers :

- L'allocation d'un budget conséquent et transparent exclusivement dédié à la culture.
- La création d'un fonds d'appui aux initiatives culturelles privées.
- La nomination d'un chargé de la culture apolitique et légitime, issu du terrain.
- La réhabilitation immédiate des infrastructures existantes.
- Le soutien systématique aux compagnies et aux événements qui font la fierté de Guédiawaye.

Dans la suite de leur plan d'action, ils ont organisé un sit-in le 26 août devant la mairie de Guédiawaye, avec la présence effective d'une délégation de la CSA dirigée par son Secrétaire Général M. Ibrahima GUEYE, ceci malgré les menaces et intimidations de la part de autorités municipales de la ville.

COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DE LA CSA

La Commission Nationale de Contrôle de la CSA élue au quatrième congrès ordinaire est composée de cinq membres issus de différentes organisations syndicales affiliées.

N°	Prénoms et Noms	Organisations
01	Moussa DIALLO	SUDES
02	Amera Sidibé DIOP	SUT/CSS
03	Die Diouf MENDY	SUDETEN
04	Birayamb T. NDIAYE	SATES
05	Mamadou Guedado DIOP	SDTS/ACBEP

CAMP DES JEUNES DE LA CSA

La septième édition du camp de jeunes de la CSA se tiendra cette année du 11 au 15 septembre au Cap Skiring sous le thème de la transition numérique et de la transition vers l'intelligence artificielle. Cette édition verra la participation de mouvements de jeunes des organisations syndicales de plusieurs pays.

MOUVEMENT NATIONAL DES JEUNES / CSA

7^e édition

Camp DES JEUNES

Au Cap Skiring

DU 11 AU 15 SEPTEMBRE 2025

Thème : la prise de décisions algorithmiques ne peut pas se substituer au contrôle humain, en particulier en matière d'emploi, de salaires et de conditions de travail.

VISITE D'ÉVALUATION



Ce dimanche 22 juin 2025 le Président d'honneur de la CSA, M. Mamadou DIOUF, a effectué une visite d'évaluation de la formation en teinture des femmes du SCEMS de Nguerbabou (Saloum) avec l'appui de l'Avenir Social de France en partenariat avec la CSA. La porte parole des femmes a profité de cette occasion pour remercier vivement l'Avenir Social et la CSA au nom de toute la communauté.

SYNDICAT DES TRANSPORTS



Le Camarade Secrétaire Général Confédéral M. Elimane DIOUF, a reçu ce samedi 12 juillet 2025, au siège de la CSA, une délégation du Collectif des Chauffeurs de Transport en Ligne du Sénégal (CCTLS). Le CCTLS tiendra une assemblée générale ce dimanche 24 Août à 15h00 au siège de la CSA.

CONGRES DU SIPES ET DU SLEM



Sur invitation de la Confédération Nationale des Travailleurs de Mauritanie, le Secrétaire Général du Syndicat Démocratique des Enseignants Arabisants (SDEA), notre Camarade Amadou M. DIAGA, a représenté la CSA aux congrès des Syndicats de l'éducation SIPES et SLEM à Nouakchott du 17 au 19 juillet 2025.

INAUGURATION SIEGE SDCTS



Le Syndicat Démocratique des Chauffeurs de Taxis du Sénégal (SDCTS), affilié à la CSA, a inauguré son siège social ce mercredi 06 Août 2025 en présence de son Secrétaire Général M. Modou NDIAYE et du Gouverneur de Diourbel Mr. Ibrahima FALL. La CSA a été représentée par son coordonnateur régional le SG Ngor Ndiaye.

ATELIER DE RENFORCEMENT DE CAPACITES



Du 05 au 07 août 2025 le Bureau International du Travail a organisé à Saly un atelier de renforcement de capacités sur le thème de la promotion sociale inclusive et la génération d'emplois au Sénégal. La CSA a été représentée par les Camarades Mbissine SECK DIAGNE du SYTAC, Ndeye SAGNA NDAO du SUDES et Oumar BA du SATES.

JOURNEE DE LA FEMME AFRICAINE

Le Mouvement National des Femmes de la CSA, sous la direction de sa Présidente Mme Abibatou SYLLA, a célébré ce jeudi 31 juillet 2025 la journée de la femme Africaine à travers un webinaire sur le thème "Femme africaine, actrice souveraine de l'autonomisation économique et de l'entrepreneuriat durable".

REUNION DE BUREAU DES FEMMES



Le Mouvement National des Femmes de la CSA, sous la direction de sa Présidente Mme Abibatou SYLLA, a tenu ce samedi 02 août une réunion de son bureau au siège de la CSA. Un plan d'action a été élaboré à l'issue de cette réunion.

VISITE DE TRAVAIL



Le Secrétaire Général du Syndicat Unique et Démocratique des Travailleurs de l'Énergie (SUDETEN, SENELEC) affilié à la CSA, SG Al Hassane BA, a effectué avec sa délégation une visite de travail en Égypte du 18 au 23 Août 2025 sur invitation du Syndicat Égyptien des Travailleurs de la Métallurgie, de l'ingénierie et des industries électriques. Un protocole d'accord de coopération a été signé entre les deux syndicats.

ATELIER REGIONAL



Le Secrétaire Général de la CONEEMS affilié à la CSA, M. Papa Boubacar KAMA, a représenté la CSA à l'atelier régional de renforcement de capacités des syndicats sur les dispositions relatives au travail dans les accords commerciaux et d'investissements en Afrique. Cet atelier a été organisé par l'OIT et la CSI Afrique du 18 au 22 août en Ouganda.

RENCONTRE AVEC LES ARTISANS



Le Secrétaire Général Confédéral, M. Elimane DIOUF, a reçu ce lundi 28 juillet au siège de la CSA le Président du Grand Rassemblement des Artisans du Sénégal (GRAS) affilié à la CSA, M. Cheikh Amadou Bamba SOW. Les échanges ont porté sur la défense des droits des travailleurs du secteur de l'artisanat, la formation professionnelle et la place de l'artisanat dans les politiques publiques de développement.

MYTHES & RÉALITÉS



Les syndicats, c'est dépassé

Les protections dont bénéficient les travailleurs non syndiqués sont limitées. La présence syndicale dans les milieux de travail a un effet positif sur les conditions de travail et de vie des personnes salariées.

Tu n'a pas besoin de syndicat si ton employeur est gentil

Un employeur "gentil" aujourd'hui peut changer demain. Les syndicats aident à établir des règles justes, indépendantes de la personnalité du patron.

Les syndicats ne font que créer des problèmes et déclencher des grèves

Les syndicats négocient, sensibilisent et protègent. La grève est un dernier recours, lorsque les droits sont ignorés. Sans syndicats, de nombreux travailleurs restent sans défense.

La grève, c'est dépassé comme moyen de pression

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu par les chartes. Aujourd'hui encore, le recours à la grève comme moyen de pression permet de nouveaux gains pour les personnes salariées.

Les syndicats nuisent à l'économie et à la productivité. Ils sont source d'immobilisme

Il n'y a aucune corrélation entre un haut taux de syndicalisation et une faible performance économique. En effet, le taux de chômage, l'inflation, le taux d'emploi ou la productivité de la main-d'œuvre ne sont pas affectés négativement lorsqu'il y a une présence syndicale marquée.

Les syndicats font trop de politique ou sont trop corporatistes

Les syndicats ont aussi pour mission de défendre le bien commun, de lutter contre les inégalités socioéconomiques et de favoriser le développement d'une société juste et équitable, car il s'agit aussi de l'intérêt de leurs membres.

Les élus des syndicats sont déconnectés des membres

Les personnes élues vont régulièrement à la rencontre de leurs membres sur les lieux de travail et sont soumises, par les statuts et règlements du syndicat, à une reddition de comptes : présentation et adoption des états financiers, des prévisions budgétaires, des bilans de plan d'action, etc.

LE SYNDICAT C'EST VOUS.

CONTACTEZ VOTRE SYNDICAT DE BASE POUR VOUS IMPLIQUER

CREATION

L'Internationale des Services Publics (ISP) est une fédération syndicale internationale des travailleurs et travailleuses des services publics fondée en 1907. Son siège est à Ferney-Voltaire, commune française à la frontière Suisse.

MISSION

L'ISP lutte pour garantir les droits des travailleurs et l'accès pour tous à des services publics de qualité. Il soutient la gestion et la propriété publique des services d'intérêt collectif et lutte contre la privatisation des services publics, qui sert les intérêts de quelques possédants au détriment des travailleurs et de la société dans son ensemble.

SECTEURS

Les secteurs représentés sont notamment :

- l'administration publique centrale et locale (municipalités) ;
- la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur (universités) ;
- la culture (musées, galeries d'art, bibliothèques, etc.) ;
- l'eau, l'assainissement et l'énergie ;
- etc.

REPRESENTATION

L'ISP représente plus de 30 millions de travailleurs(euses) au sein de plus de 700 organisations syndicales dans 163 pays.

Affiliés du Sénégal

Au total 12 organisations syndicales du Sénégal sont affiliées à l'ISP. Il s'agit notamment du :

- Syndicat National des Travailleurs des Collectivités Locales du Sénégal (SNTCLS)
- Syndicat Autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES)
- Syndicat National des Travailleurs du Nettoyement (SNTN)
- Syndicat National des Agents de l'Administration Publique et Parapublique (SNAAP)
- Syndicat National des Travailleurs de la SAED (SNTS)
- Fédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (FSAS)
- Syndicat National des Travailleurs de la Caisse de Sécurité du Sénégal (SNTCSS) ;
- Syndicat des Travailleurs des Etablissements Scolaires et Universitaires (STESU)
- Syndicat National des Personnels Civils des Armées, des Services de Sécurité Publics Privés et Assimilés (SYNPAS)
- Syndicat National des Travailleurs des Routes et de Transports Terrestres (SYNTDRTT)
- Syndicat national des Travailleurs de l'Électricité du Sénégal (SYNTES)
- Syndicat National des Travailleurs de la Santé (SYNTRAS)



Britta Lejon
Présidente de l'ISP



Daniel Bertossa
Secrétaire Général ISP



David Boys
Secrétaire Général Adjoint ISP



Daniel Oberko
Secrétaire Régional ISP
Afrique et pays arabes



Kate Lappin
Secrétaire Régional ISP
Asie Pacifique



Kate Lappin
Secrétaire Régional ISP
Inter-Amérique